



CONTACTS

Responsables pédagogiques

de la mention

José LABARÈRE

Pierre CAVAILLES

du parcours Biotechnologies pour la santé

Pierre CAVAILLES

du parcours Sciences infirmières

Charles COUTTON

Agnès VERDETTI

du parcours Sciences de la rééducation

Nicolas PINSULT

du parcours Sciences en électroradiologie médicale

Jean-Philippe VUILLEZ

Sandra MICHELLAND

Secrétariat pédagogique parcours Biotechnologies pour la santé

Cécile LEBUNETEL-LE FRIEC

licencesbiotechnologiesante@univ-grenoble-alpes.fr

Tél. : + 33 (0)4 76 63 75 70

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Université Grenoble Alpes

> Facultés de médecine et de pharmacie

Domaine de la Merci

Accueil de la scolarité

38700 La Tronche

> Institut de formation des professionnels de santé (IFPS)

175, avenue Centrale

38400 Saint-Martin-d'Hères

EN BREF

Domaine :

Sciences, Technologies, Santé

Composante de rattachement :

Facultés de médecine et de pharmacie

Durée des études : 3 ans

Nombre de crédits : 180 ECTS

QUELQUES CHIFFRES

Capacités d'accueil en 1^{re} année

Biotechnologies

pour la santé

100

UGA
Université
Grenoble Alpes

GRENOBLE

LICENCE

SCIENCES POUR LA SANTÉ



PRÉSENTATION DE LA LICENCE

La Licence science pour la santé permet aux étudiants d'acquérir des connaissances solides et de développer des compétences dans les domaines des sciences et de la santé.

Elle comporte 4 parcours :

- Biotechnologies pour la santé
- Sciences infirmières
- Sciences en électroradiologie médicale
- Sciences de la rééducation

Les 3 derniers parcours cités sont adossés à une formation conduisant à un diplôme d'État, respectivement Infirmier, manipulateur en électroradiologie médicale et masseur kinésithérapeute.

Cette licence propose des enseignements communs aux 4 parcours, l'accès à la formation par la recherche, la poursuite d'études vers des masters et le renforcement de la formation tout au long de la vie dans les sciences de la santé.

ORGANISATION DE LA LICENCE

La licence se prépare en 3 ans ; elle est composée de 6 semestres.

Elle est validée par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS), soit 30 crédits par semestre.

PLUSIEURS PARCOURS

La licence Sciences pour la santé comporte 4 parcours distincts :

● Biotechnologies pour la santé

Ce parcours dispense une formation généraliste et pluridisciplinaire autour des biotechnologies appliquées à la santé. Il forme les étudiants à comprendre, à utiliser et à créer des outils et techniques innovants dans le domaine de la santé : diagnostic, biomédicaments, nouvelles modalités d'administration des médicaments...

En 1^{re} année, ce parcours comporte une option santé qui donne la possibilité de se présenter aux concours d'accès aux études de santé : médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique mais aussi à celui donnant l'accès à la formation de masseur-kinésithérapeute.

● Sciences infirmières

Ce parcours est adossé à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier. Seuls les étudiants admis et inscrits à l'IFSI (institut de formation en soins infirmiers) du CHU Grenoble Alpes peuvent s'inscrire dans ce parcours.

● Sciences en électroradiologie médicale

Ce parcours est adossé à la formation conduisant au diplôme d'État de manipulateur en électroradiologie médicale. Seuls les étudiants admis et inscrits à l'IFMEM (institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale) du CHU Grenoble Alpes s'inscrivent dans ce parcours.

● Sciences de la rééducation

Ce parcours est adossé à la formation conduisant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute. L'accès à ce parcours se fait en 2^e année selon le classement obtenu à l'issue du PASS, d'une L1 STAPS ou Sciences, ou d'une LaS (1^{re}, 2^e ou 3^e année). Seuls les étudiants admis et inscrits au département de kinésithérapie s'inscrivent dans ce parcours.



SPECIALISATION PROGRESSIVE, PLURIDISCIPLINARITE ET ACQUISITION DES COMPETENCES

L'acquisition de l'ensemble des compétences se fait par un enseignement progressif et cohérent au cours des semestres.

L'intégration des différents parcours de formation des professionnels de santé au sein d'une même mention de licence favorise la mise en place d'enseignements théoriques et pratiques communs à l'ensemble des formations médicales et paramédicales présentes sur un même site, l'institut de formation des professionnels de santé.

Cette pluridisciplinarité est essentielle d'un point de vue scientifique, mais aussi et surtout car elle anticipe la pluriprofessionnalité qui se généralise et devient le paradigme du système de soins.

Compétences à acquérir pour le parcours Biotechnologie pour la santé :

- utiliser des instruments et techniques innovantes dans le domaine de la santé ;
- créer des protocoles d'ingénierie diagnostique et thérapeutique, et les appliquer dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- communiquer des données scientifiques en français et en anglais ;
- réaliser une synthèse bibliographique et une veille scientifique ;
- réaliser des études de marché ;
- travailler en équipe ;
- transmettre du savoir et diffuser des connaissances : savoir communiquer à l'écrit et à l'oral, y compris en anglais ;
- obtenir, organiser et gérer des données scientifiques en biotechnologies, utiliser des instruments scientifiques ;
- modéliser des données et conceptualiser.

CONDITIONS D'ADMISSION

● La licence de Sciences pour la santé est accessible en 1^{re} année à toute personne titulaire d'un baccalauréat ou équivalent reconnu par l'Université.

● L'accès en 1^{re} année des parcours Sciences infirmières et Sciences en électroradiologie médicale est conditionné à l'admission et à l'inscription dans les formations conduisant aux diplômes d'État correspondants délivrés par les instituts de formation du Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes.

L'accès à la 2^e année de licence se fait avec l'acquisition de la première année ou sous conditions de validation des acquis déterminées par les responsables pédagogiques et par l'Université.

● L'accès au parcours Sciences de la rééducation est possible uniquement en deuxième année et est conditionné à l'admission et à l'inscription dans la formation conduisant au diplôme d'État de masseur kinésithérapeute délivrée par l'IFMK du Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes. La 3^e année de licence est accessible aux étudiants titulaires de 120 crédits obtenus dans ce même cursus selon les conditions déterminées par l'université ou la formation.

STRUCTURATION GÉNÉRALE DES ENSEIGNEMENTS ET PASSERELLES

Les enseignements sont répartis en :

- UE contributives dont les contenus peuvent être mutualisés entre les parcours de la mention
- UE constitutives dont les contenus sont propres à chaque parcours. Ces enseignements sont délivrés dans les instituts de formation respectifs et constituent le cœur des compétences professionnelles.
- UE transversales à choix (choisies dans l'offre de formation de l'UGA)
- Option santé (10 ECTS) permettant l'accès en 2^e année des études de médecine, pharmacie, maïeutique, et odontologie

Cette organisation des enseignements a pour objectif, au travers des UE contributives, transversales et de l'option santé de :

- favoriser les passerelles entre les différents parcours de la mention (au niveau L1 et L2) par le biais des UE contributives
- fluidifier les parcours de réorientation vers d'autres mentions de licence de l'UGA, par le biais du choix d'UE transversales et dans un format de licence permettant la réorientation

Les étudiants inscrits dans le parcours Biotechnologies santé, s'ils ont validé leur 1^{re} année, pourront demander l'accès en 2^e année de biologie ou chimie-biologie par exemple, sous réserve d'un accord avec les responsables pédagogiques du parcours et d'une remise à niveau individuelle, en autonomie, dans certaines disciplines.

- favoriser l'admission en 2^e année des études de santé à partir d'une L1 ou L2/L3 sciences pour la santé (licence avec accès santé, LaS) par le choix de l'option santé.



UN ENSEIGNEMENT FONDÉ SUR LA PÉDAGOGIE INVERSÉE

L'enseignement repose sur la pédagogie inversée qui comporte cinq composantes élémentaires :

Cours multimédia

L'apprentissage se fait selon un calendrier d'étude qui permet la prise de notes au rythme de l'étudiant et de son organisation personnelle.

Cours magistraux (CM)

Le cours magistral consiste en un exposé, par un enseignant, des connaissances relatives à la discipline. Ces enseignements sont délivrés selon des modalités de pédagogie hybride comportant un enseignement dématérialisé et un enseignement présentiel. Le rythme et la dynamique du CM sont très différents des cours du lycée. Bien que des supports de cours (documents en ligne) soient généralement disponibles, les notes prises par l'étudiant constituent leur premier support de travail. La maîtrise rapide de la prise de notes adaptée est donc primordiale.

Séances d'enseignement présentiel interactif (SEPI)

Les séances ont lieu en amphithéâtre sur un rythme hebdomadaire de 8h à 12h. Elles sont préparées par l'enseignant à partir des questions formulées par les étudiants sur un site dédié.

Travaux dirigés (TD)

Il s'agit d'enseignements plus appliqués, le plus souvent en petits groupes d'une trentaine d'étudiants au maximum. Le travail proposé peut se faire sous la forme d'un complément ou d'une illustration d'une partie d'un CM, d'exercices impliquant une réflexion en groupe, d'analyses de documents, d'exposés sur des articles... Le travail personnel en amont des séances de TD est un prérequis : c'est en préparant le travail demandé pour la séance que l'étudiant peut progresser et / ou identifier ses difficultés. Les TD peuvent servir de support à des épreuves de contrôle continu.

Séances d'enseignements pratiques

Les enseignements pratiques permettent la mise en œuvre d'une démarche expérimentale pour résoudre un problème donné en lien avec les connaissances étudiées en CM et TD. Ils ont pour but de faire acquérir une méthode scientifique et d'apprendre à utiliser les techniques et outils de manière autonome. Les TP fournissent l'occasion de travailler en groupe en apprenant à se répartir les tâches et à gérer le temps imparti. Ils donnent lieu à la rédaction de comptes-rendus. Les TP sont évalués dans le cadre des épreuves de contrôle continu.

À noter : pour les sciences infirmières un axe particulier est donné au parcours de professionnalisation par différentes activités pédagogiques ; 2100 heures de stage réparties sur les 3 ans ; un accompagnement pédagogique par des professionnels infirmiers.

À SAVOIR

STAGES

Dans le parcours Biotechnologies pour la santé, un stage facultatif peut être réallisé en L1 et L2, en dehors des périodes d'enseignements universitaires. En L3, un stage de 4 semaines minimum est obligatoire.

INTERNATIONAL

Dans le parcours Biotechnologies pour la santé, Il est possible de suivre une partie du cursus à l'étranger dès la 3^e année de licence (échanges ERASMUS ou dans le cadre d'accords avec les universités partenaires de l'Université Grenoble Alpes). Les étudiants sélectionnés étudient un semestre ou deux dans l'université étrangère partenaire, et leurs résultats sont pris en compte à l'Université Grenoble Alpes pour la validation de leur année.

MÉTHODES DE TRAVAIL ET ÉVALUATION

TRAVAIL UNIVERSITAIRE

Comme il le faisait au lycée, l'étudiant doit à la fois acquérir des connaissances, par un apprentissage régulier de ses cours, et réaliser des exercices d'application pour préparer les séances de TD ou de TP.

Dès lors il est indispensable que la présence en cours, en TD et en TP, etc. soit complétée par un important travail personnel, en particulier :

- prendre des notes et résumer les contenus des enseignements et textes recommandés
- se documenter par soi-même, apprendre et comprendre pour restituer des informations pertinentes.
- l'usage d'un ordinateur personnel est indispensable car de nombreuses informations pédagogiques et pratiques (emplois du temps, supports de cours ...) sont diffusées à partir de l'intranet étudiant LEO.

ÉVALUATION :

ÉVALUATION CONTINUE ET EXAMEN TERMINAL

Deux formes d'évaluation coexistent :

- **l'évaluation continue** se déroule tout au long du semestre et peut prendre la forme d'examens partiels à la moitié du semestre, d'interrogations écrites ou orales en TD ou TP, de comptes rendus, de dossiers, ...
- **l'examen terminal** se déroule à la fin de chaque semestre et est généralement constitué d'un examen écrit portant sur la totalité des notions abordées au sein de l'Unité d'Enseignement (UE).

Le semestre est acquis si la moyenne générale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 et ce même si l'étudiant n'a pas validé toutes les UE suivies.

L'année est acquise si la moyenne des deux semestres est égale ou supérieure à 10/20.

Une session de seconde chance a lieu en juin pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, qui permet à ceux dont l'échec était accidentel d'avoir une chance de se rattraper (NB : les étudiants qui n'ont pas suffisamment travaillé ne réussissent pas mieux lors de cette session de rattrapage).



POURSUITE D'ÉTUDES ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Poursuite d'études

L'une des finalités de la licence sciences pour la santé est de permettre une poursuite d'études.

● Parcours Biotechnologies pour la santé

- ce parcours étant une LaS (licence avec accès santé), à l'issue de la L1, les étudiants ayant réussi le concours d'accès aux études de santé pourront poursuivre en 2^e année de médecine ou pharmacie ou odontologie ou maïeutique ou encore masso-kinésithérapie

- à l'issue de la 2^e année, il est possible d'accéder à une licence professionnelle, notamment à l'UGA mention Bio-industries et Biotechnologies après sélection sur dossier. Cette licence professionnelle a pour vocation de permettre une insertion professionnelle directe en fin de Licence, à niveau bac + 3.

- à l'issue de la 3^e année, il est possible d'accéder au master Ingénierie de la santé, particulièrement tous les parcours orientés vers les biotechnologies.

- à l'issue de la 2^e année ou de la 3^e année, il est possible de poursuivre, après réussite à un concours, en école d'ingénieur.

● Parcours Sciences infirmières

Ce parcours proposant un enseignement élargi par son inscription dans une licence, il ouvre la possibilité de poursuivre vers le diplôme d'État d'infirmier de pratique avancée mais aussi vers des masters mention Ingénierie de la santé ; mention Sciences sociales, parcours Vieillesse, handicap, santé, sociétés - ingénierie de projet et encadrement pour ceux proposés à l'UGA.

Il permet également l'accès aux masters associés à ces disciplines dans les autres Universités.

● Parcours Sciences en électroradiologie médicale

Ce parcours proposant un enseignement élargi par son inscription dans une licence, il ouvre possibilité d'accéder aux masters mention Physique ou Ingénierie de la santé, parcours physique médicale, radioprotection de l'homme et de l'environnement, Traitement du signal et des images ou encore des formations relevant de la dosimétrie.

● Parcours Sciences de la rééducation

À l'issue de la 3^e année, il est possible d'accéder au master Ingénierie de la santé, particulièrement le parcours Kinésithérapie.

Insertion professionnelle

● La licence Sciences pour la santé forme des professionnels capables de s'intégrer dans le monde du travail dès la L3 pour ceux qui ont choisi les parcours Sciences infirmières ou Sciences en électroradiologie médicale, sous réserve de l'obtention du diplôme d'État.

● Avec une poursuite d'études adaptée, les étudiants ayant opté pour le parcours Biotechnologies pour la santé, accéderont à des fonctions variées dans différents secteurs d'activité :

- Recherche et développement : diagnostic in vitro, médicaments biologiques, thérapie cellulaire, génique et ingénierie cellulaire

- Cabinets d'études spécialisés : conseillers scientifiques et techniques

- Industries agroalimentaires

- Industries des produits pharmaceutiques, cosmétologiques et des médicaments

- Environnement, santé : analyses et contrôle qualité

ESPACE ORIENTATION INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Des espaces de documentation et des conseillers à votre écoute toute l'année.

Domaine universitaire
1^{er} étage du bâtiment Pierre-Mendès-France
151, rue des universités
38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél : 04 57 04 15 00
orientation-insertion@univ-grenoble-alpes.fr

Site de Valence
CIO'SUP
Maison de l'étudiant Drôme-Ardèche
11 Place Latour-Maubourg
26000 VALENCE
Tél. : 04 26 44 35 00
Ciosup2607@aduda.fr